

COMMUNE DE BAUME LES DAMES

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Secteurs AVAP - Carte du patrimoine P03.3 - ZP Sud

Extrait du plan P0.3

Chargés de l'étude AVAP - Philippe LELIEVRE et Michèle BOURGEOIS, Architectes URBANISME Espace en mutation Alignement par rapport aux emprises publiques Passages piétons ouverts au public ● ● ● ● A maintenir ARCHITECTURE ET PETIT PATRIMOINE Bâti d'accompagnement Immeuble de qualité Edifice remarquable Bâti discordant depuis l'espace public ou un cône de vue à améliorer, à rétablir, selon les disposition d'origine 1- enveloppe discordante ; 2-baie inappropriée; 3- ajout disgracieux; 4-hors gabarit Vestige archéologique Site inscrit Façade commerciale Petit patrimoine Clôture : mur et/ou grille (à conserver) Portail, Porche repéré (à conserver) AMENAGEMENT ET PAYSAGE Espace public, privé, vu depuis le domaine public à requalifier

Espace privé de qualité, vu depuis le domaine public (maintenu) Cour, jardin végétalisé, favorisant la trame verte

Jardin-terrasse favorisant la trame verte

Masse végétales d'intérêt paysager (maintenues)

Ensemble végétal structurant



1:3 500

